



Un Site Natura 2000...

Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros



Bulletin d'information locale

n°1 - Avril 2009

Ce bulletin d'information vous apporte les informations sur l'état d'avancement de l'étude Natura 2000 sur le site « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros ». Il vous donne aussi les contacts pour en savoir plus et pour poser des questions sur ce dossier.

Depuis juin 2008, la communauté de communes du Val d'Azun est en charge de mener l'étude visant à définir le plan de gestion (appelé aussi document d'objectif) du site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros ».

Etant donnée la répartition géographique de ce site sur 4 communes (Estaing, Arras en Lavedan, Arcizans Avant et Cauterets), la Communauté de communes du Val d'Azun s'est attachée à mettre en place un comité de pilotage où des représentants de l'ensemble de ces territoires soient représentés qu'ils soient élus, agriculteurs, professionnels du tourisme, sociétés de chasse ou de pêche...

Il est important en effet que cette démarche souvent mal vécue par le passé sur certaines zones, soit aujourd'hui parfaitement adoptée par tous les acteurs du territoire.

Cette réflexion doit faire l'objet d'une concertation riche, afin de **préserver**

l'équilibre entre les activités humaines et les richesses naturelles du site.

Aujourd'hui l'état a mis les élus locaux au cœur de ce dispositif de réflexion, il nous appartient donc de mener à bien cette mission. Vous trouverez dans ce premier bulletin l'état d'avancement des travaux. Le comité de pilotage s'est en effet déjà réuni à deux reprises (en juin 2008 et en janvier 2009) et a pu assister au rendu sur l'inventaire des activités de ce site fortement marqué par l'activité pastorale.

Les prochains rendez vous se feront sous forme de groupes de travail en salle et sur le terrain, l'occasion pour chacun de s'exprimer et d'enrichir cette étude réalisée par l'ONF qui a mené sur le département des Hautes Pyrénées plusieurs études de ce type. Nous vous invitons donc à être présents et actifs afin qu'ensemble nous participions à défendre notre patrimoine animé par la volonté de transmettre aux générations futures un environnement préservé.

Pierre GERBET,
Président du Comité de pilotage

Marc LEO,
Président de la Communauté de Communes du Val d'Azun



▲
Androsace des Pyrénées

Vue depuis le col de Contente
(F.Loustalot-Forest, ONF)





◀ Lézard des Pyrénées

Qu'est ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau d'espaces naturels, qui présentent un grand intérêt écologique au niveau européen. Les sites Natura 2000 sont sélectionnés pour leur richesse écologique, en particulier pour leurs milieux naturels, espèces animales et végétales dites "d'intérêt communautaire". Les critères de sélection, la description des milieux et des espèces importantes, l'esprit des projets qui doivent être mis en place sur ces sites sont régis par un texte commun, adopté par la Communauté Européenne le 21 mai 1992, qui s'appelle la Directive « Habitats ».

Les sites retenus pour intégrer le réseau Natura 2000 seront désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC), aussi appelées « Sites Natura 2000 ».

L'objectif sur ces sites est de **maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation**. Cet objectif ne doit cependant pas être réalisé en effectuant une « mise sous cloche » du site. L'article 2 de la directive Habitats recommande en effet expressément de tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. D'autre part, certaines activités humaines ont jusqu'alors permis la conservation de certains milieux.

Natura 2000 en France

La Directive « Habitats » fixe aux Etats membres une obligation de résultats, chacun ayant le choix des moyens à mettre en oeuvre. La France a choisi de privilégier une approche basée sur la concertation et la contractualisation pour maintenir ou restaurer le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Ainsi chaque site Natura 2000 sera doté d'un **Document d'objectifs ou « DOCOB »**. Ce document est, en fait, une sorte de plan de gestion qui identifie les priorités de conservation, les exigences socio-économiques locales, fixe les orientations de gestion en fonction des objectifs définis en commun par tous les acteurs du site, et identifie des moyens financiers d'accompagnement des mesures de gestion permettant pour maintenir les milieux naturels et les espèces en bon état de conservation.



◀ Swertie vivace

Questions de vocabulaire

Qu'est ce qu'un habitat?

- Un **habitat naturel** est un milieu défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (grand cours d'eau, falaise...) ou de milieux plus restreints (tourbière de pente, pelouse calcaire...).
- Un **habitat d'espèce** est un milieu où vit l'espèce, à l'un des stades de son cycle biologique. Par exemple, l'habitat d'une chauve souris correspond à la grotte où elle passe l'hiver mais aussi à l'arbre ou la grange où elle peut passer l'été, ou encore ses secteurs de chasse privilégiés.

Qu'est ce que l'intérêt communautaire et prioritaire ?

Un habitat (ou une espèce) est reconnu **d'intérêt communautaire** si :

- il est représentatif d'une des 6 grandes régions naturelles européennes (il en existe 4 en France : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne).
- son aire de répartition est restreinte en comparaison à l'étendue de l'Europe.
- il est en danger de disparition, rare, ou endémique (propre à un territoire bien délimité).

Les habitats et espèces dits prioritaires sont rares ou menacés de disparition sur le territoire européen et les Etats membres ont obligation de prendre des mesures pour les conserver.

Les listes de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire sont données dans l'annexe I et II de la directive « Habitats ».

L'élaboration du DOCUMENT D'OBJECTIFS : contenu et étapes.

Étape n° 1 : le diagnostic

Il s'agit de réaliser un inventaire des richesses patrimoniales, un relevé des activités humaines qui se développent sur le site, et une analyse de leurs interactions. La prospection du site durant l'été 2008 a permis de dresser une cartographie des habitats naturels, qui constitue une base de travail pour identifier les zones sensibles. On superpose à cette première cartographie l'inventaire des activités humaines (agriculture, tourisme, sylviculture...) de façon à analyser leurs relations avec les différents milieux naturels et espèces inventoriés.

Étape n° 2 : les enjeux et les objectifs

Il s'agit de mettre en relation les enjeux naturels et humains du site et de les classer par ordre d'importance. L'ensemble de ces inventaires permet de travailler à la définition, avec l'ensemble des acteurs locaux, des objectifs à court et long terme pour la conservation des habitats et des espèces, des priorités, des propositions et des moyens d'actions.

Étape n° 3 : le plan d'action

Son objet est la traduction opérationnelle des objectifs retenus (prescriptions de gestion et proposition d'actions ; cahiers des charges ; modalités financières ; modalités d'évaluation et de suivi). Il constituera le contenu du Document d'objectifs.

Le diagnostic pastoral, un appui technique à l'élaboration du document d'objectifs.

Sur ce site où le pastoralisme est très présent, un travail spécifique est mené par le Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE) en collaboration avec les éleveurs et les gestionnaires d'estive : le diagnostic pastoral.

Ce travail consiste, dans un premier temps, à établir un état des lieux de l'activité pastorale actuelle : estimation de la ressource fourragère disponible et son utilisation par le bétail, pratiques de gestion existantes, niveau d'équipement des estives, ...

Ce constat servira de base technique pour identifier, dans le Document d'objectifs, les enjeux et les actions du volet pastoral, en concordance avec les intérêts environnementaux.

L'élaboration du DOCUMENT D'OBJECTIFS : Les acteurs, la concertation

Un Comité de pilotage local

Les différentes phases d'élaboration du Document d'objectifs sont conduites par un Comité local de pilotage, présidé par **Monsieur Pierre GERBET, Maire d'Arcizans Dessus et Vice Président de la Communauté de communes du Val d'Azun**, par délégation du Préfet. Il regroupe les collectivités territoriales, les représentants des propriétaires, des socioprofessionnels et des usagers, les administrations et établissements publics, les associations et experts scientifiques.

Le Comité de pilotage a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les différentes étapes de la réalisation du Document d'objectifs et les propositions élaborées et formalisées par l'opérateur local; il est l'organe central de la concertation.

L'opérateur local et ses partenaires

Sa mission est d'élaborer le Document d'objectifs, autrement dit de conduire les études, animer la réflexion, proposer les orientations et concrétiser les documents qui seront soumis à la validation du Comité de pilotage. Sur proposition du Préfet, les communes concernées par le site ont chargé la Communauté de Communes du Val d'Azun de la réalisation du Document d'objectifs, dont la validation finale est prévue en 2010. **Pour cette mission, elle s'entoure d'un appui scientifique et technique, l'Office National des Forêts.** Florence LOUSTALOT-FOREST est la chargée d'étude responsable de ce dossier et votre interlocuteur.

Pour les inventaires, l'ONF réalise la cartographie des habitats naturels du site, le Centre Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion Espace (service pastoral départemental), en la personne d'Annie CIPIERE, réalise l'analyse des activités pastorales, et des naturalistes apportent leur expertise : l'Association Nature Midi Pyrénées pour le Léopard des Pyrénées, le Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées pour les chauves souris, Alain Bertrand pour le Desman des Pyrénées, **le Conservatoire Botanique Pyrénéen** pour les données sur la flore, ainsi que **le Parc National des Pyrénées ...**

Des groupes de travail.

Pour nourrir les réflexions d'ordre technique, le Comité de pilotage désigne des **groupes de travail réunissant des experts, techniciens, usagers, propriétaires...** Animés et réunis par l'opérateur, leur rôle est de faire en sorte que la réflexion soit le plus en adéquation avec la réalité du terrain. Ils sont ouverts à toute personne qui souhaite s'impliquer dans l'élaboration du Document d'objectifs et se réuniront à partir du printemps 2009.



◀ **Aster des Alpes - Loustalot Forest,**



Estive de labasse - Cipièr, ►
CRPGE

Calendrier prévisionnel et état d'avancement de la démarche

L'élaboration du Document d'objectifs s'effectue sur deux ans.

	2008			2009			2010	
	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps
Inventaire et analyse de l'existant : - diagnostic écologique - diagnostic socio-économique	CP1							
Travail de concertation : - définition des objectifs de conservation - élaboration de mesures concrètes de gestion				CP2 GT	GT	GT		
Rédaction et validation du document d'objectifs						CP3	GT	CP4

■ réalisé / ■ à venir - GT : réunion des groupes de travail / GP : réunions du comité de pilotage

CP3 : comité de pilotage : présentation et validation du pré-proje
CP4 : comité de pilotage : présentation et validation du documents d'objectifs

CP1 : comité de pilotage : présentation de la démarche et de l'opérateur
CP2 : comité de pilotage : présentation et validation de l'état des lieux

Exprimez-vous !

Si vous souhaitez réagir, questionner, témoigner ou tout simplement communiquer autour de Natura 2000, n'hésitez pas à nous transmettre vos messages qui paraîtront, si possible, dans le prochain numéro de ce bulletin sur le site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros ».

La Communauté de Communes du Val d'Azun, l'Office National des Forêts et le Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez au sujet de Natura 2000.

Contacts :

Communauté de Communes du Val d'Azun
Maison du Val d'Azun - 65400 ARRENS MARSOUS
Sylvain Lanne : 05 62 97 49 49
s.lanne@valdazun.com



Office National des Forêts
Centre Kennedy, rue Jean Loup Chrétien BP 1312
65013 TARBES Cedex 09
Florence Loustalot-Forest : 05 62 44 20 49
florence.loustalot-forest@onf.fr



Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace
DDEA - BP 1349 - 65 013 TARBES Cedex 09
Annie Cipièrre : 05 62 44 59 52
annie.cipiere@agriculture.gouv.fr



Pour aller plus loin

Documents disponibles à la Direction Régionale de l'Environnement, Cité administrative, Bât G., Boulevard Armand Duportal, 31000 TOULOUSE :

- Plaquette « Natura 2000 en Midi-Pyrénées ».
- Lettre semestrielle « Natura... venir »
- Brochure « Natura 2000 : des contrats pour agir ».
- Site du MEEDDAT, portail dédié à Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

▼ Pin à crochet - Loustalot-Forest, ONF



Bulletin d'information Natura 2000 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros » n°1

Comité de Rédaction : Florence Loustalot-Forest, ONF Agence des Hautes Pyrénées / Catherine Toureille Lanne, Communauté de Communes du Val d'Azun / Annie Cipièrre, CRPGE / Marc Fily, DDAF 65

Conception/Édition : Imprimerie ONF Crédits photos : F. Loustalot-Forest, ONF ; A. Cipièrre, CRPGE

Source des illustrations : Desman des Pyrénées, Grand et Petit murin : Dessin de Jeanne Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994. Lézard des Pyrénées : dessin de Virginie Calviac, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992. Androsace des Pyrénées : dessin de Philippe Danton, extrait de

Inventaire des plantes protégées de France, Nathan-AFCEV, Paris, 1995.



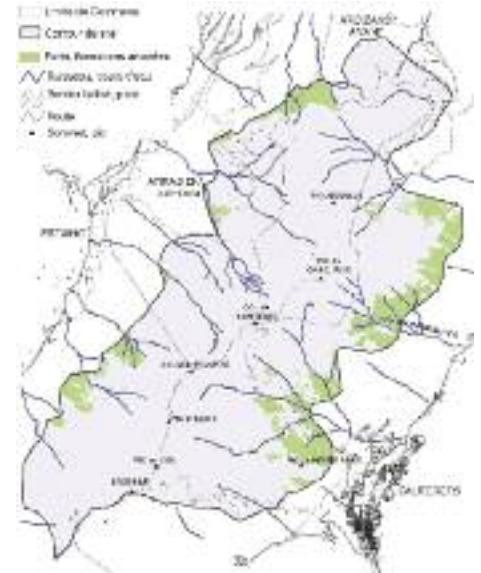
Le site Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros (N ° FR 7300923)



Principales caractéristiques :

Le site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros » s'étend sur une surface de 3711 ha, sur les territoires administratifs des communes de Cauterets, Arras en Lavedan, Arcizans-Avant, et Estaing, à des altitudes allant de 1000 à 2724 m pour son principal sommet, le Moun Né, et 2334m pour le Pic de Cabaliros.

De nombreuses activités humaines y sont recensées, telles que le pastoralisme et les activités de tourisme et de loisirs (chasse, pêche, randonnée pédestre et à ski, raquettes, vol libre...).



Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats

La liste suivante recense les habitats naturels et les espèces pour lesquels le site a été désigné. Les prospections sur le site lors de l'été 2008 ont permis de confirmer la présence de la plupart des habitats et d'en rajouter de nouveaux, tels que les hêtraies sur sol acide ou les marais alcalins. La saison de terrain 2009 et la consultation locale permettront de compléter ces inventaires.

Code Natura 2000	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Présence confirmée lors des inventaires 2008
3130 7110*	Milieux aquatiques et Tourbières Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes Tourbières hautes actives	Non Oui
	Milieux de Landes et Fourrés Landes sèches européennes Landes alpines et subalpines	Oui Oui
6140 6170 6230* 6430 6520	Milieux de Pelouses et Prairies Pelouses pyrénéennes siliceuses à Gispet Pelouses calcaires subalpines et alpines Formations herbeuses à Nard raide et groupements apparentés Mégaphorbiaies hygrophiles Prairies de fauche de montagne	Oui Oui Oui Oui Oui
	Milieux de Pelouses et Prairies Eboulis ouest - méditerranéens et thermophiles Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival Végétation des falaises calcaires Végétation des falaises siliceuses Roches siliceuses avec végétation pionnière	Oui Oui Oui Oui Oui

(*) habitat d'intérêt prioritaire



Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats

L'étude prend également en compte les espèces animales et végétales visées à l'annexe II de la Directive Habitats.



Code Natura 2000	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Présence confirmée lors des inventaires 2008
1632	Espèce végétale Androsace des Pyrénées	Oui
1307/1324	Espèces animales Petit et Grand Murins	Oui
1301	Desman des Pyrénées	Oui
1995	Lézard des Pyrénées	Oui



Espèces animales :

Les inventaires sur les Chauves Souris (Petit et Grand Murin) ne commenceront qu'en 2009.

D'autres espèces animales protégées, tel que l'Euprocte des Pyrénées (Amphibien), ont été observées sur le Site.

Espèces végétales :

Deux nouvelles stations d'Androsace des Pyrénées ont été trouvées en 2008 sur le site. La présence d'autres espèces protégées, comme par exemple la petite plante carnivore appelée " Rossolis" (Drosera rotundifolia), a également été notée lors des prospections de terrain.



◀ Petit Murin



Desman des Pyrénées ▶



En partant du bas

◀ 1, Nard raide - Loustalot-Forest; ONF / 2, Silène acaule F - Loustalot-Forest; ONF / 3, Drosera rotundifolia F - Loustalot-Forest; ONF / 4, Joubarbe F - Loustalot-Forest; ONF / 5, Crepis nain F - Loustalot-Fores; ONF.